

ANNEXES



ANNEXE 1 :	DELIBERATION DU COMITE D'AGREMENT DU 22 MARS 2007.....	2
ANNEXE 2 :	CARTES D'ETAT DES MASSES D'EAU.....	3
ANNEXE 3 :	RESTRICTIONS D'USAGE SELON LES DIFFERENTS DEPASSEMENTS DE SEUILS DE DECLENCHEMENT	8
ANNEXE 4 :	SYNTHESE ET COUT DES ACTIONS.....	9

Annexe 1 : Délibération du comité d'agrément du 22 mars 2007

COMITE D'AGREMENT DU BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 22 MARS 2007

DELIBERATION N° 2007-2

DOSSIER DE CANDIDATURE DU CONTRAT DE RIVIERE OUCHE (21)

Le Comité d'Agrément du Bassin RHONE-MEDITERRANEE, délibérant valablement,

Vu la délibération n° 2004-1 du bureau du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée du 27 février 2004 portant sur la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivières, de nappes et de baies,

Vu la délibération du bureau du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée n° 2005-20 du 30 septembre 2005 modifiée par les délibérations n° 2006-13 du 30 juin 2006 et n° 2006-12 du 30 juin 2006 relatives au Comité d'Agrément et à la procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de rivières ou de baies,

Vu la délibération n°2006-14 du Comité d'Agrément relative au périmètre du SAGE Ouche,

Après avoir entendu la Présidente du Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement du Bassin de l'Ouche et de ses Affluents,

PREND ACTE de la volonté des acteurs locaux de s'engager dans l'élaboration d'un contrat de rivière sur le bassin versant de l'Ouche en synergie avec la démarche d'élaboration du SAGE.

RECONNAIT la compatibilité du projet au regard du SDAGE et sa cohérence avec la mise en œuvre progressive de la directive cadre européenne sur l'eau et les autres directives sectorielles.

DEMANDE que le dossier définitif intègre les actions spécifiques suivantes :

- l'élaboration d'un programme d'actions ambitieux, notamment à travers la mise en place d'un plan de restauration de la dynamique alluviale du cours de l'Ouche aval ;
- la définition d'un programme de lutte contre les pollutions d'origine pluviale et toxique et agricoles diffuses ;

- la mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau conciliant l'alimentation en eau potable et l'atteinte du bon état écologique des milieux aquatiques.

DEMANDE EN PARTICULIER la mise en place d'une coordination avec le SAGE de la Vouge pour traiter de l'enjeu particulier lié à la Nappe de Dijon-Sud.

PRECISE que, d'une manière générale, le dossier définitif du contrat devra viser les objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, repris par le SDAGE, et prévoir :

- un tableau de bord permettant de suivre l'avancement des actions et l'efficacité du contrat au regard des objectifs environnementaux et de contribuer à la communication et à la sensibilisation du public sur l'ensemble du projet ;
- un bilan à mi-parcours.

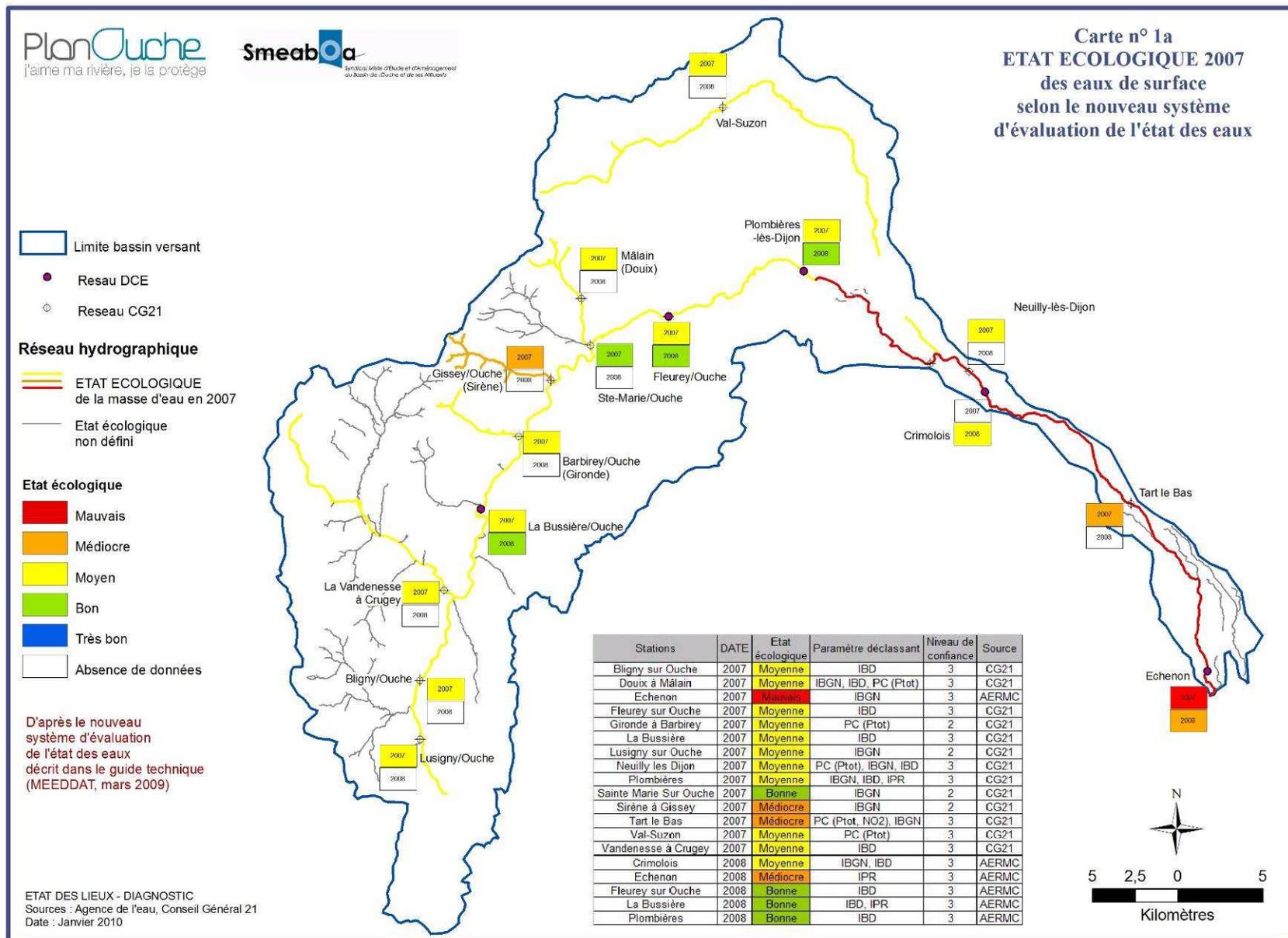
EMET sur ces bases un avis favorable pour la candidature du contrat de rivière Ouche.

Le Directeur de l'Agence
chargé du secrétariat



Alain PIALAT

Annexe 2 : Cartes d'état des masses d'eau



Limite bassin versant

Resau DCE

Reseau CG21

Réseau hydrographique

ETAT ECOLOGIQUE
de la masse d'eau en 2008

Etat écologique
non défini

Etat écologique

Mauvais

Médiocre

Moyen

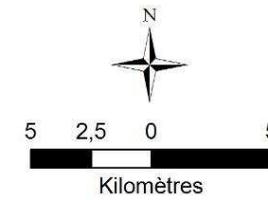
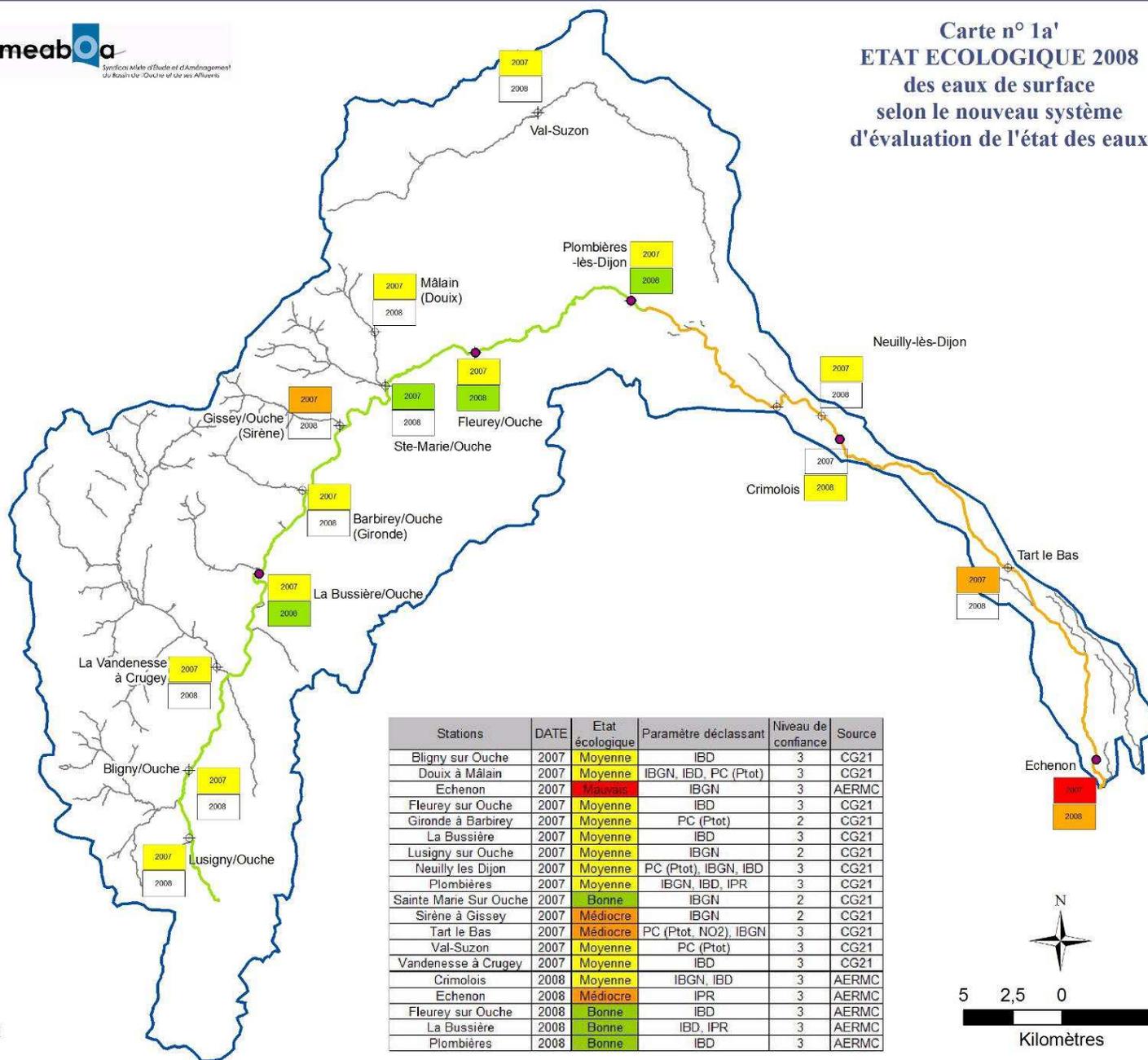
Bon

Très bon

Absence de données

D'après le nouveau
système d'évaluation
de l'état des eaux
décrit dans le guide technique
(MEEDDAT, mars 2009)

ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC
Sources : Agence de l'eau, Conseil Général 21
Date : Janvier 2010



-  Limite bassin versant
-  Reseau DCE
-  Reseau CG21

Réseau hydrographique

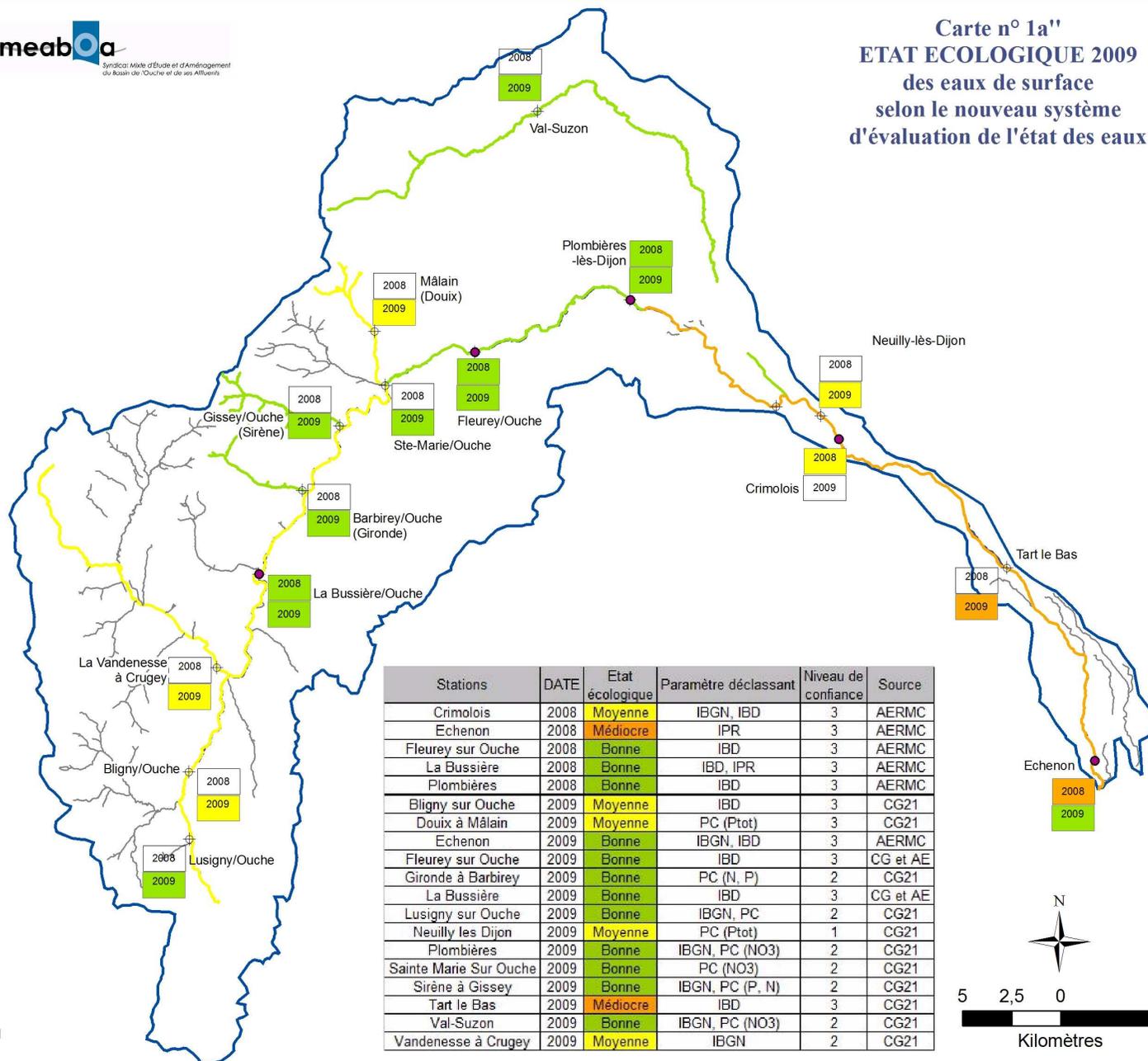
-  ETAT ECOLOGIQUE de la masse d'eau en 2009
-  Etat écologique non défini

Etat écologique

-  Mauvais
-  Médiocre
-  Moyen
-  Bon
-  Très bon
-  Absence de données

D'après le nouveau système d'évaluation de l'état des eaux décrit dans le guide technique (MEEDDAT, mars 2009)

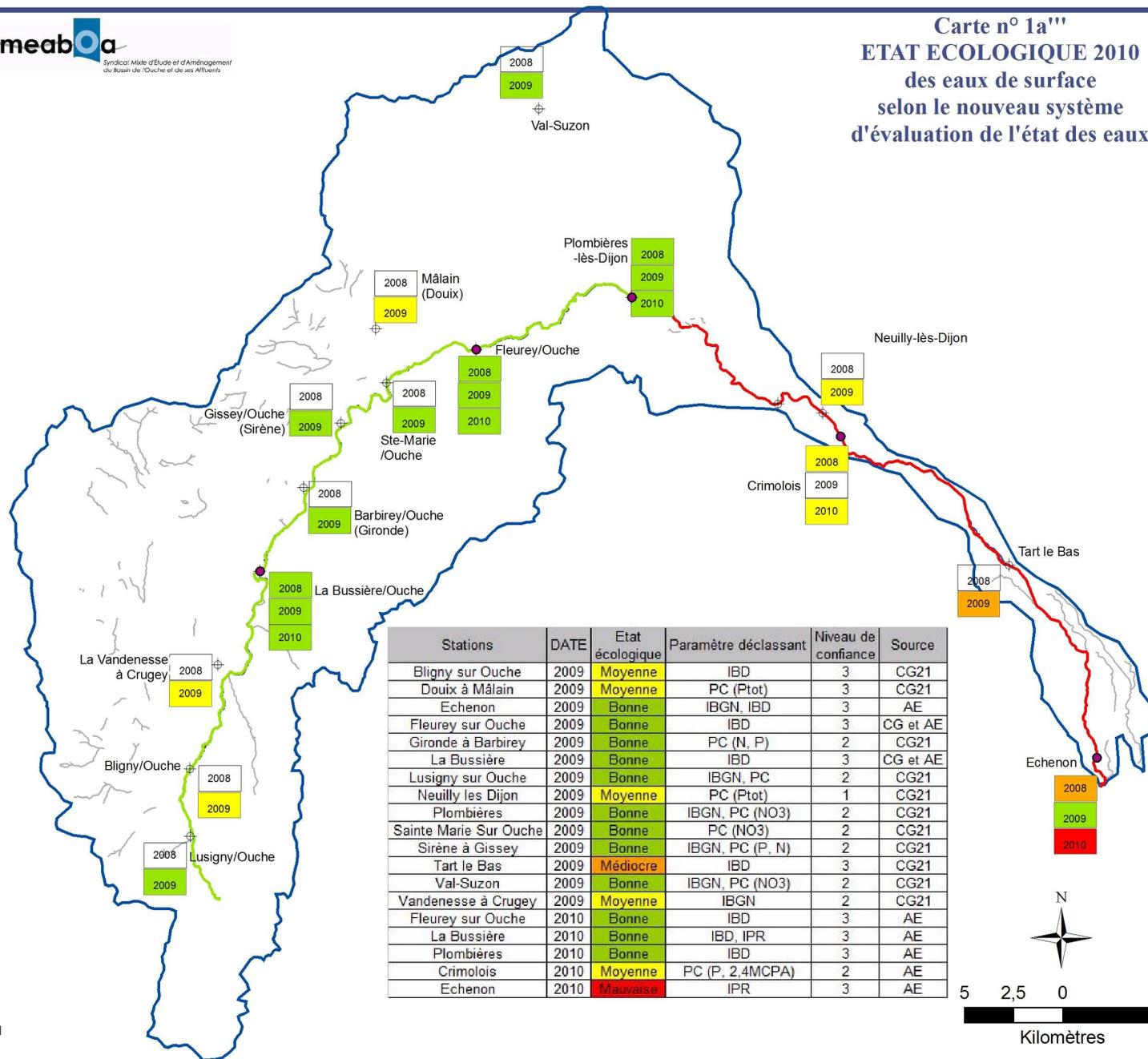
ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC
Sources : Agence de l'eau, Conseil Général 21
Date : Janvier 2010



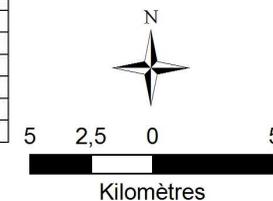
Carte n° 1a''
ETAT ECOLOGIQUE 2010
des eaux de surface
selon le nouveau système
d'évaluation de l'état des eaux



D'après le nouveau système d'évaluation de l'état des eaux décrit dans le guide technique (MEEDDAT, mars 2009)



Stations	DATE	Etat écologique	Paramètre déclassant	Niveau de confiance	Source
Bligny sur Ouche	2009	Moyenne	IBD	3	CG21
Doux à Mâlain	2009	Moyenne	PC (Ptot)	3	CG21
Echenon	2009	Bonne	IBGN, IBD	3	AE
Fleurey sur Ouche	2009	Bonne	IBD	3	CG et AE
Gironde à Barbirey	2009	Bonne	PC (N, P)	2	CG21
La Bussière	2009	Bonne	IBD	3	CG et AE
Lusigny sur Ouche	2009	Bonne	IBGN, PC	2	CG21
Neuilly les Dijon	2009	Moyenne	PC (Ptot)	1	CG21
Plombières	2009	Bonne	IBGN, PC (NO3)	2	CG21
Sainte Marie Sur Ouche	2009	Bonne	PC (NO3)	2	CG21
Sirène à Gissey	2009	Bonne	IBGN, PC (P, N)	2	CG21
Tart le Bas	2009	Médiocre	IBD	3	CG21
Val-Suzon	2009	Bonne	IBGN, PC (NO3)	2	CG21
Vandenesse à Crugey	2009	Moyenne	IBGN	2	CG21
Fleurey sur Ouche	2010	Bonne	IBD	3	AE
La Bussière	2010	Bonne	IBD, IPR	3	AE
Plombières	2010	Bonne	IBD	3	AE
Crimolois	2010	Moyenne	PC (P, 2.4MCPA)	2	AE
Echenon	2010	Mauvais	IPR	3	AE

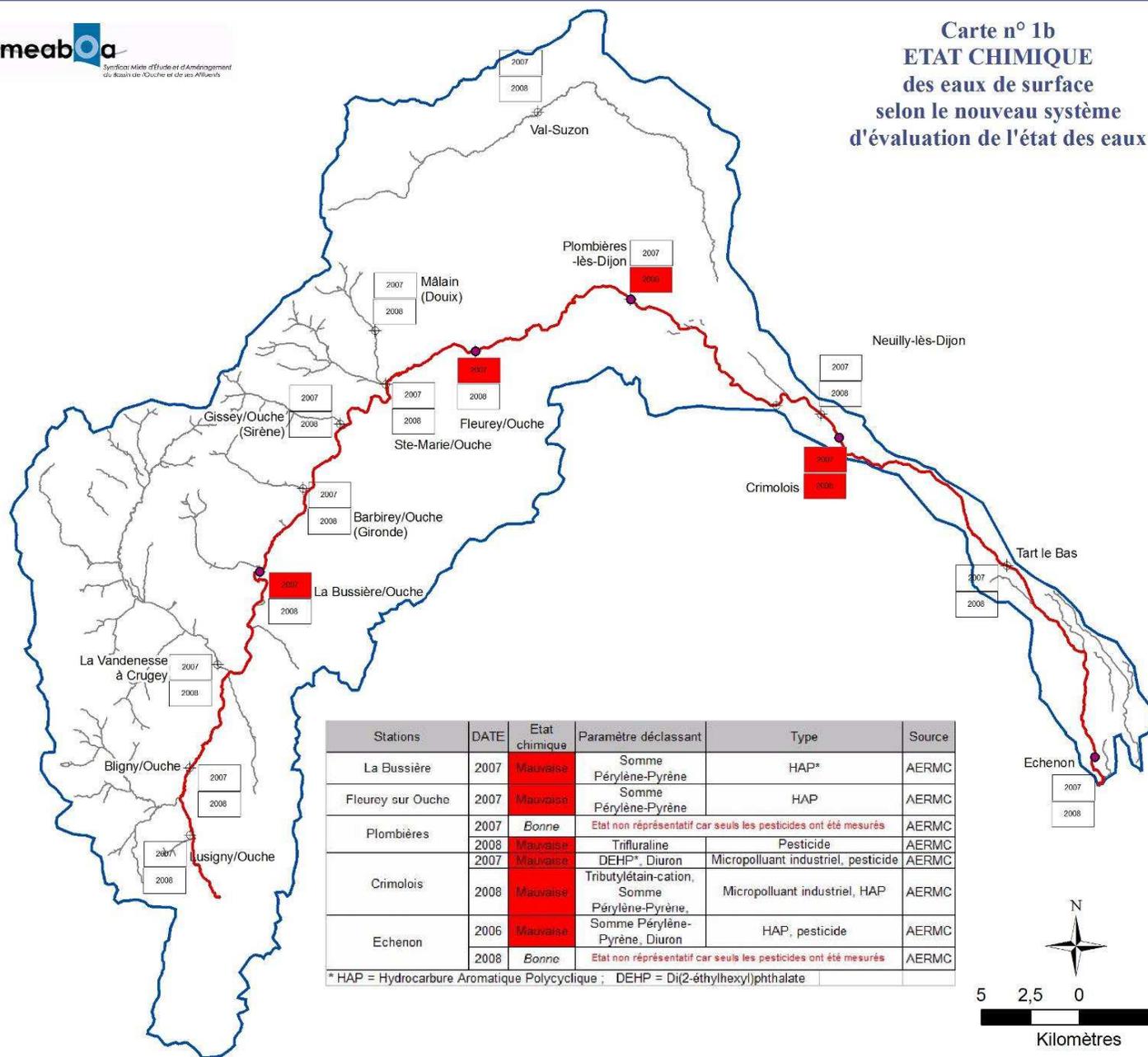


Carte n° 1b
ETAT CHIMIQUE
des eaux de surface
selon le nouveau système
d'évaluation de l'état des eaux



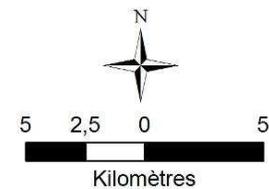
D'après le nouveau système d'évaluation de l'état des eaux décrit dans le guide technique (MEEDDAT, mars 2009)

ETAT DES LIEUX - DIAGNOSTIC
Sources : Agence de l'eau
Date : Janvier 2010



Stations	DATE	Etat chimique	Paramètre déclassant	Type	Source
La Bussière	2007	Mauvaise	Somme Pérylène-Pyrène	HAP*	AERMC
Fleurey sur Ouche	2007	Mauvaise	Somme Pérylène-Pyrène	HAP	AERMC
Plombières	2007	Bonne	Etat non représentatif car seuls les pesticides ont été mesurés		AERMC
	2008	Mauvaise	Trifluraline	Pesticide	AERMC
Crimolois	2007	Mauvaise	DEHP*, Diuron	Micropolluant industriel, pesticide	AERMC
	2008	Mauvaise	Tributylétain-cation, Somme Pérylène-Pyrène,	Micropolluant industriel, HAP	AERMC
Echenon	2006	Mauvaise	Somme Pérylène-Pyrène, Diuron	HAP, pesticide	AERMC
	2008	Bonne	Etat non représentatif car seuls les pesticides ont été mesurés		AERMC

* HAP = Hydrocarbure Aromatique Polycyclique ; DEHP = Di(2-éthylhexyl)phthalate



Annexe 3 : Restrictions d'usage selon les différents dépassements de seuils de déclenchement

Arrêté cadre de 2009 :

	Irrigation agricole	Usages industriels	Etangs	Autres prélèvements en rivière	Dérégations pour les usages agricoles			Golfs
					Toutes cultures	Cultures les plus sensibles au stress hydrique (cultures maraichères et légumes destinés à la conserverie)	Pomme de terre non primeur et oignons	
Seuil d'alerte : mesures de restriction d'usage	Débit de pompage limité au débit transitant dans des buses de 24mm Irrigation interdite de 12 h à 18 h et du samedi 12 h au dimanche 18 h Mise en place d'un système de gestion collective pour limiter les prélèvements au plus à 70% du volume autorisé	Limitation au strict nécessaire des consommations						Interdiction d'arrosage tous les jours de 8 h à 20 h.
Seuil de crise (restriction d'usage et suspension provisoire)	Interdiction de prélèvement en rivière (ou à moins de 300m des berges) Interdiction de prélèvement dans les nappes de 10h à 18h et du vendredi 10h au dimanche 18h Débit de pompage limité au débit transitant dans des buses de 24mm Limitation du prélèvement au plus à 50% du volume autorisé.	Prélèvements directs en rivière et dans le canal de Bourgogne interdits (sauf adaptation cas par cas) Mise en œuvre de réduction temporaire des prélèvements Limiter les consommations Autosurveillance hebdomadaire des rejets	Remplissage et vidange des étangs, à l'exception des piscicultures professionnelles, interdits		utilisation de réserves dûment autorisées de 18h à 12h	prélèvements dans les rivières et nappes interdits de 12h à 17h tlj	Demande de dérogation à adresser à la DDT	Arrosages interdits tous les jours Possibilité d'arroser greens et pré-greens de 20h à 8h Réduction du volume consommé de 60%
Seuil de crise renforcé (restriction d'usage et suspension provisoire)	Tous prélèvement en rivière et dans les nappes interdits	Prélèvements directs en rivière, nappe et dans le canal de Bourgogne interdits (sauf adaptation cas par cas) Mise en œuvre de réduction temporaire des prélèvements Limiter les consommations Autosurveillance hebdomadaire des rejets	Remplissage et vidange des étangs, à l'exception des piscicultures professionnelles, interdits	Tous autres prélèvement en rivière interdits hormis les prélèvement destinés (sur le bassin de l'Ouche) : A l'alimentation en eau potable A l'abreuvement du bétail et du gibier A la lutte contre les incendies		prélèvements dans les rivières et nappes interdits de 11h à 18h tlj		Arrosages interdits tous les jours Possibilité d'arroser greens et pré-greens de 20h à 8h, sauf en cas de pénurie d'eau potable Réduction du volume consommé de 70%
Mesure complémentaire en cas de dépassement sur 33 % des sous-bassins : restriction des usages urbains et particuliers (arrosage pelouse, espaces verts...)								

Annexe 4 : Synthèse et coût des actions

I. Déséquilibre quantitatif en période d'étiage			Coût estimé HT		
Enjeux	Fiches action	Intitulé	Première partie de contrat	Seconde partie de contrat	Total
I.2 Connaissance sur les prélèvements et les ressources	I.2 Canal	Améliorer la connaissance des débits du canal. de ses fuites et enregistrer les pratiques	60 000 €	45 000 €	105 000 €
	I.2 AEP	Instrumentation des captages AEP	20 000 €	20 000 €	40 000 €
	I.2 BD	Mise à jour régulière de la base de données sur les prélèvements	10 000 €	0 €	10 000 €
I.3 Réduire / Maitriser les besoins	I.3 Réseaux AEP	Réduction des fuites sur le réseau AEP	1 050 000 €	1 050 000 €	2 100 000 €
	I.3 Récupération des eaux	Economiser l'eau grâce à des solutions locales de récupération. montrer l'exemple pour les collectivités	95 000 €	95 000 €	190 000 €
	I.3 Etanchéité canal	Améliorer l'étanchéité du canal	15 000 €	Travaux à définir	15 000 €
	I.3 Réservoirs canal	Rétablir la capacité initiale des réservoirs	45 000 €	Travaux à définir	45 000 €
	I.3 Stockage irrigation	Création de bassins de stockage pour l'irrigation	1 160 000 €	1 160 000 €	2 320 000 €
I.4 Gérer les situations de crise	I.4 Débits réservés	Détermination des débits réservés en rivière pour les principaux prélèvements (canal et AEP)	10 000 €		10 000 €

II. Gestion quantitative en période de hautes eaux			Coût estimé HT		
Enjeux	Fiches action	Intitulé	Première partie de contrat	Seconde partie de contrat	Total
II.1 Réduire les aléas en développant une gestion globale efficace	II.1 Aléas	Etude hydraulique préalable pour la régulation dynamique des crues et la restauration du fonctionnement hydro-morphologique de la rivière	82 410 €	5 000 €	87 410 €
	II.1 SDEP	Elaborer un programme de travaux pour la rétention des eaux pluviales des réseaux séparatifs sur le territoire du Grand Dijon et mise en œuvre des travaux	300 000 €	à définir	300 000 €
II.2 Réduire la vulnérabilité	II.2 Culture du risque	Pose de repères de crues	8 000 €	8 000 €	16 000 €

III. Qualité des eaux			Coût estimé HT		
Enjeux	Fiches action	Intitulé	Première partie de contrat	Seconde partie de contrat	Total
III.1 Vulnérabilité des ressources en eau potable et pollution par les substances dangereuses → risque accru pour la santé publique	OF 5E : Evaluer, prévenir, maîtriser les risques pour la santé publique				
	III.1 AAC	Définition des aires d'alimentation de captages, diagnostic des activités et plan d'action associé.	126 000 €	251 000 €	377 000 €
	OF 5C : Substances dangereuses hors pesticides				
	III.1 SDA GD	Elaborer un programme de travaux sur la base du schéma directeur de l'agglomération dijonnaise et démarrer les travaux.	réalisé	à définir	0 €
	III.1 SDA A38	Mise en place d'un SDA pour l'A38 avec suivi des réductions des pollutions en HAP	200 000 €	à définir	200 000 €
	III.1 SD	Diagnostic des pollutions issues des activités industrielles et programme d'actions	60 000 €	à définir	60 000 €
	OF 5D : Pollution par les pesticides				
	III.1 Désherbage communal	Mise en place de plans de désherbage communaux	47 640 €	59 550 €	107 190 €
				Investissements à définir	
	III.1 AB	Promotion de l'agriculture Biologique (AB) et accompagnement des agriculteurs à la conversion en Bio	2 000 €		2 000 €
	III.1 Aires de lavage 1	Mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles - Sur l'Ouche aval	292 642 €	292 642 €	585 284 €
	III.1 Aires de lavage 2	Mise en place d'opérations collectives de création d'aires de lavage des matériels agricoles - Sur la ME 6119	309 642 €	292 642 €	602 284 €
III.1 Désherbage agricole	Réduction du désherbage chimique en zone agricole, démonstrations sur le matériel alternatif	70 000 €	70 000 €	140 000 €	
III.2 Atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines (objectif DCE)	OF 5A : Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses				
	III.2 AC-1	Création ou réhabilitation de l'assainissement collectif. Améliorer le contrôle des STEP	162 000 €		162 000 €
				Travaux à définir	
	III.2 AC-2	Création de zones humides artificielles en traitement final pour améliorer la qualité des rejets	0 €	Travaux à définir	0 €
	III.2 DC	Définir un programme de réhabilitation des décharges communales	479 600 €	479 600 €	959 200 €
OF 5B : Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques					
III.2 Elevage	Réduire l'impact des pratiques d'élevage en amont	32 250 €	12 250 €	44 500 €	
III.3 Assurer l'adduction en eau potable	Toutes les actions qui s'y rapportent sont explicitées au paragraphe I.4 du document contractuel (Titre : <u>Renforcer la sécurité pour l'alimentation en eau potable</u>)				
III.4 Connaissance	III.4 Con-1	Harmoniser les réseaux CG et RCS	0 €	0 €	0 €
	III.4 Con-2	Campagne d'études hydrobiologiques par la fédération de pêche 21 = Préalable à la mise en place d'un réseau de suivi fédéral.	80 000 €	30 000 €	110 000 €

IV. Qualité des milieux, V. Communication et VI. Postes

Enjeux	Fiches action	Intitulé	Coût estimé HT		
			Première partie de contrat	Seconde partie de contrat	Total
IV.1 Restauration physique de l'Ouche aval	II.1 Aléas	<i>Action prise en compte en II.1 p27</i>			
	IV.1 Dijon	Restauration physique de l'Ouche dans sa traversée de Dijon	50 000 €	à définir	50 000 €
IV.2 Restaurer le potentiel écologique du bassin	Stratégie d'action sur les zones humides				
	IV.2 ZH	Inventaire complémentaire et hiérarchisation des zones humides - Programme d'observatoire RhoMeo	25 000 €		25 000 €
	IV.2 Biodiversité canal	Typologies environnementales des canaux et de leur système alimentaire	55 000 €		55 000 €
	IV.2 Ecrevisses	Préservation de l'écrevisse à pattes blanches	32 283 €	18 000 €	50 283 €
	IV.2 Mares	Appel à projet Mares communales de l'Auxois	5 000 €		5 000 €
			Travaux à définir		
	IV.2 Acquisitions foncières	Poursuivre les acquisitions foncières pour protection / restauration des zones humides	25 000 €	25 000 €	50 000 €
	V.2 Morpho affluents	Restaurer la qualité physique des têtes de bassin	20 000 €	à définir	20 000 €
	IV.2 Com	Communication sur les zones humides	5 000 €	15 000 €	20 000 €
	Restaurer la trame verte				
	IV.2 Entretien ripisylve	Poursuivre les programmes pluriannuels d'entretien de la végétation rivulaire	300 000 €	350 000 €	650 000 €
	IV.2 Trame verte	Restaurer la trame verte sur l'Ouche aval	50 000 €	50 000 €	100 000 €
	Restaurer la trame bleue				
	IV.2 Continuité Ouche	Etude de faisabilité pour la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire de Pont d'Ouche à Plombières (11 ouvrages)	105 715 €	à définir	105 715 €
	IV.2 Continuité Gironde	Travaux de restauration de la continuité piscicole sur 2 seuils	3 400 €	700 €	4 100 €
	IV.2 Continuité Arvo	Définition des ouvrages infranchissables, des aménagements nécessaires et réalisation des travaux	20 000 €	à définir	20 000 €
IV.1 Lac Kir	Continuité écologique au lac Kir	35 611 €	à définir	35 611 €	
IV.3 Espèces envahissantes	IV.3 Inventaire	Inventaire des espèces envahissantes et définition d'un programme de régulation	25 000 €	10 000 €	35 000 €
	IV.3 Renouée	Poursuivre les essais pour limiter le développement de la renouée du Japon	5 000 €	5 000 €	10 000 €
	IV.3 Ragondin	Maitriser les populations ragondin	7 500 €	7 500 €	15 000 €
V. Communication	V. Tableau de bord	Tableau de bord de suivi du Contrat	1 000 €	1 000 €	2 000 €
	V. Panneaux pédagogiques	Panneaux pédagogiques	6 000 €	6 000 €	12 000 €
	V. Internet	Mise à jour du site internet « Plan Ouche - contrat de bassin »	0 €	0 €	0 €
	V. Lettre interne	Lettre interne "Contrat de bassin Ouche	3 000 €	3 000 €	6 000 €
	V. Visites terrain	Visites de terrain : - Journée en bus - Rendez-vous thématique terrain	5 500 €	5 500 €	11 000 €
	V. Classes d'eau	Programme classes d'eau	15 000 €	15 000 €	30 000 €
VI. Postes	VI. Poste 1	Chargé de mission contrat	129 250 €	129 250 €	258 500 €
	VI. Poste 2	Technicien de rivière	119 475 €	119 475 €	238 950 €
TOTAL CONTRAT BASSIN OUCHE (HT)			5 765 918 €	4 631 109 €	10 397 027 €